

ARCHITECTURE :

dk a

DKA ARCHITECTES
2, BOUL. CURÉ-LABELLE, STUDIO 600
SAINTE-THERÈSE, QC, J7E 2W9
T. 514 861 4410

DKA.CA

STRUCTURE :



MLC ASSOCIÉS inc.

Siège Social:
297A boulevard Curé-Labelle, Sainte-Rose, Laval

www.mlcassocies.com

450-687-7077

MÉCANIQUE :



1600 DE MINGAN
LAVAL, QC H7V 1Y6
TEL. 450-688-8809
COURRÉL :
mbiexpertsconseils@videotron.ca

SCEAU :



CE PLAN NE DOIT PAS SERVIR POUR PERMIS, SOUMISSION OU CONSTRUCTION, SAUF POUR INDICATION CI-DESSOUS.

RÉVISION :

No.	DATE	DESCRIPTION	P.P.	PAR

No.	DATE	DESCRIPTION	P.P.	PAR
1	2024-11-11	POUR SOUMISSION		

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS SUR LE CHANTIER ET EN SERA ENTièrement RESPONSABLE

PROJET :

AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE D'EXAMEN BLOC D, D-0103
AO-2425-005

TITRE :

PLAN DES NIVEAUX 1 ET 2

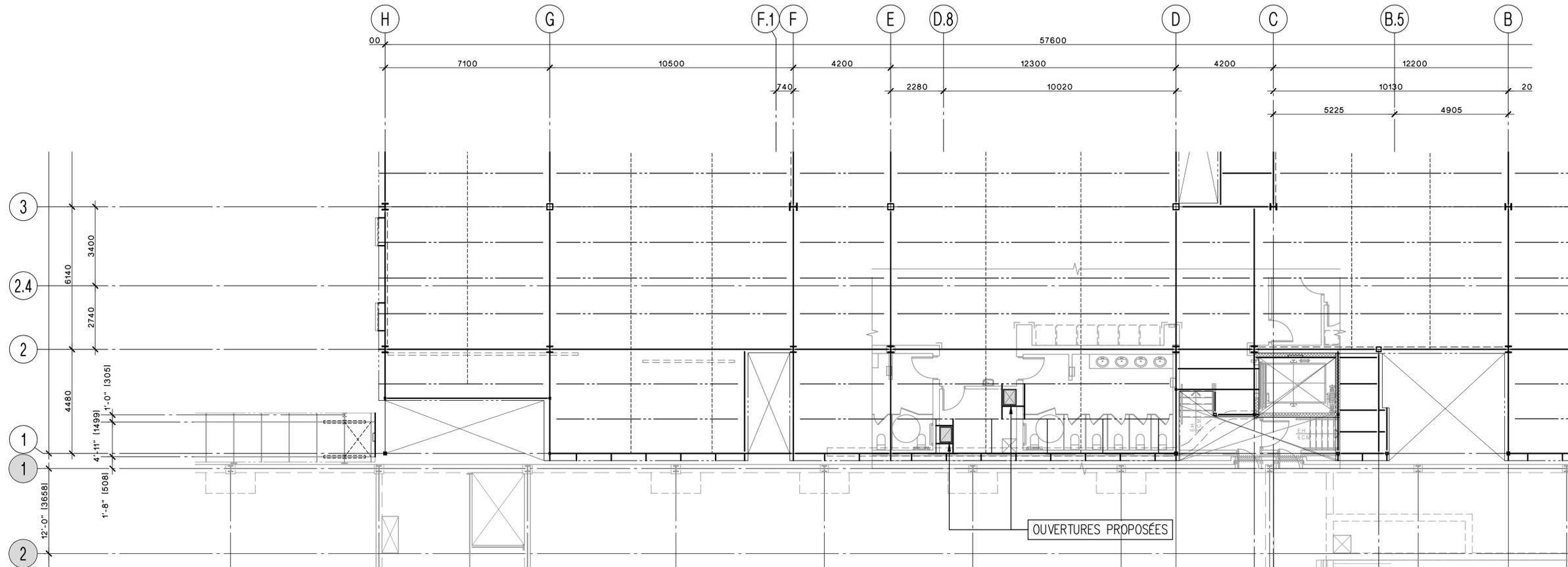
DISCIPLINE : STRUCTURE

DESSINÉ : P.P. ÉCHELLE : 1:100

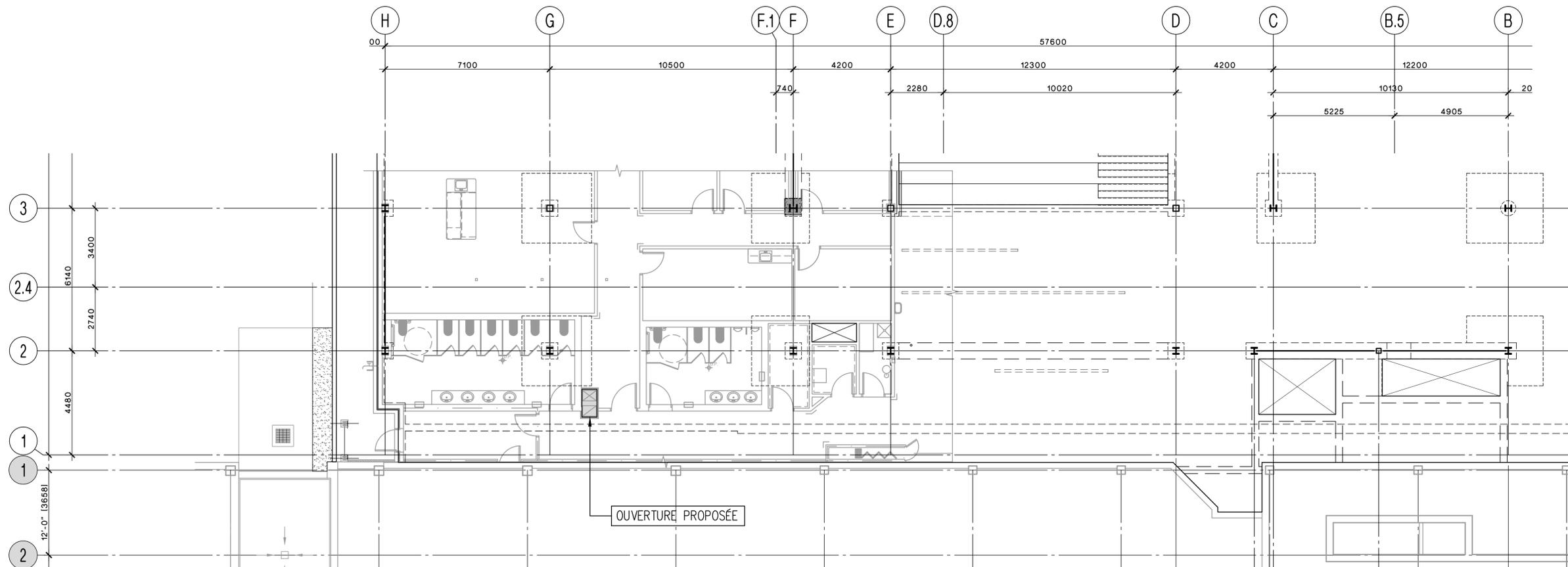
RÉVISÉ : P.P. DOSSIER : 24-3220

VÉRIFIÉ : F.T. No FEUILLE : 2 DE : 5

FEUILLE No :



PLAN DU NIVEAU 2
DESSUS ACIER NIVEAU 14 900
CHARGES DE CONCEPTION:
C.M.: 3.9 kPa
C.V.: 4.8 kPa



PLAN DU NIVEAU 1
DESSUS DALLE NIVEAU 10 000
CHARGES DE CONCEPTION:
C.M.: 1.5 kPa + POIDS DE LA DALLE
C.V.: 4.8 kPa

ARCHITECTURE :

dk a

DKA ARCHITECTES
2, BOUL. CURÉ-LABELLE, STUDIO 600
SAINTE-THERÈSE, QC, J7E 2W9
T. 514 861 4410
DKA.CA

STRUCTURE :



MLC ASSOCIÉS inc.
Siège Social:
297A boulevard Curé-Labelle, Sainte-Rose, Laval 450-687-7077
www.mlcassocies.com

MÉCANIQUE :



MBI
Experts-conseils
1600 DE MINGAN
LAVAL, QC H7V 1Y6
TEL. 450-688-8809
COURRÉL :
mbiexpertsconseils@videotron.ca

SCEAU :



CE PLAN NE DOIT PAS SERVIR POUR PERMIS, SOUMISSION OU CONSTRUCTION, SAUF POUR INDICATION CI-DESSOUS.

RÉVISION :

No.	DATE	DESCRIPTION	P.P.	PAR
1	2024-11-11	POUR SOUMISSION		

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS SUR LE CHANTIER ET EN SERA ENTièrement RESPONSABLE

PROJET :

AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE D'EXAMEN BLOC D, D-0103
AO-2425-005

TITRE :

PLAN DES NIVEAUX 3 ET 4

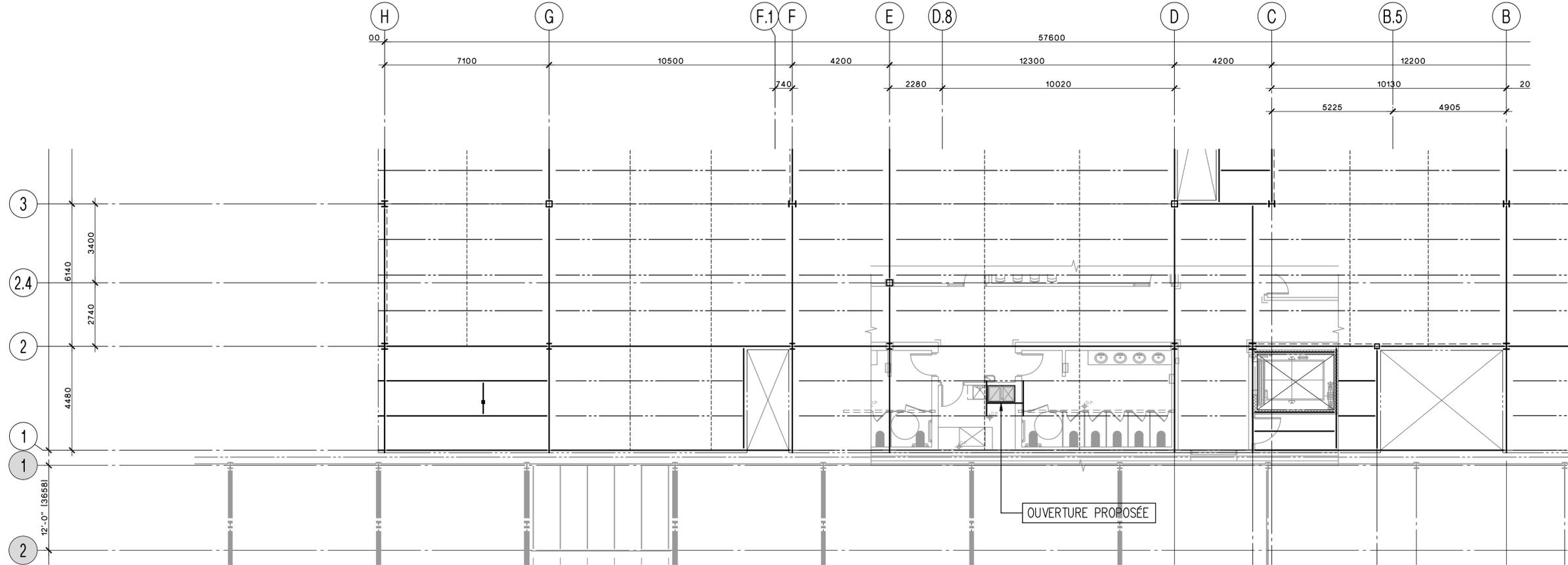
DISCIPLINE : STRUCTURE

DESSINÉ : P.P. ÉCHELLE : 1:100

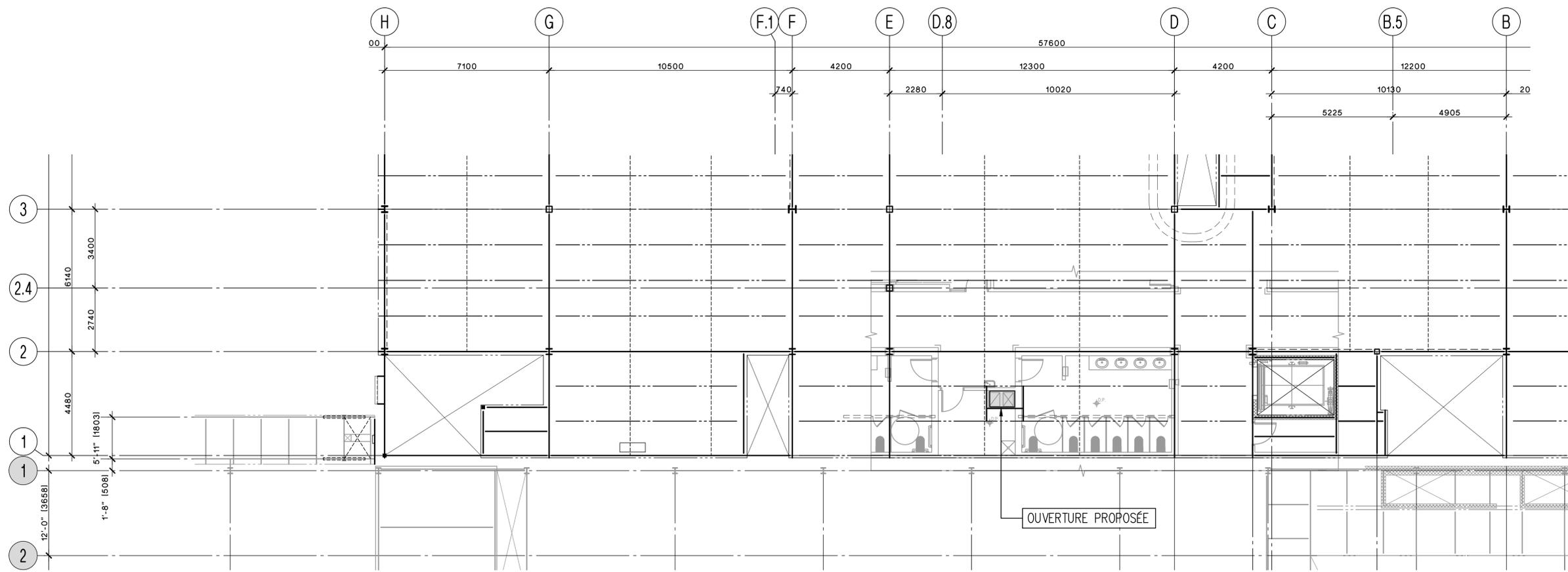
RÉVISÉ : P.P. DOSSIER : 24-3220

VÉRIFIÉ : F.T. No FEUILLE : 3 DE : 5

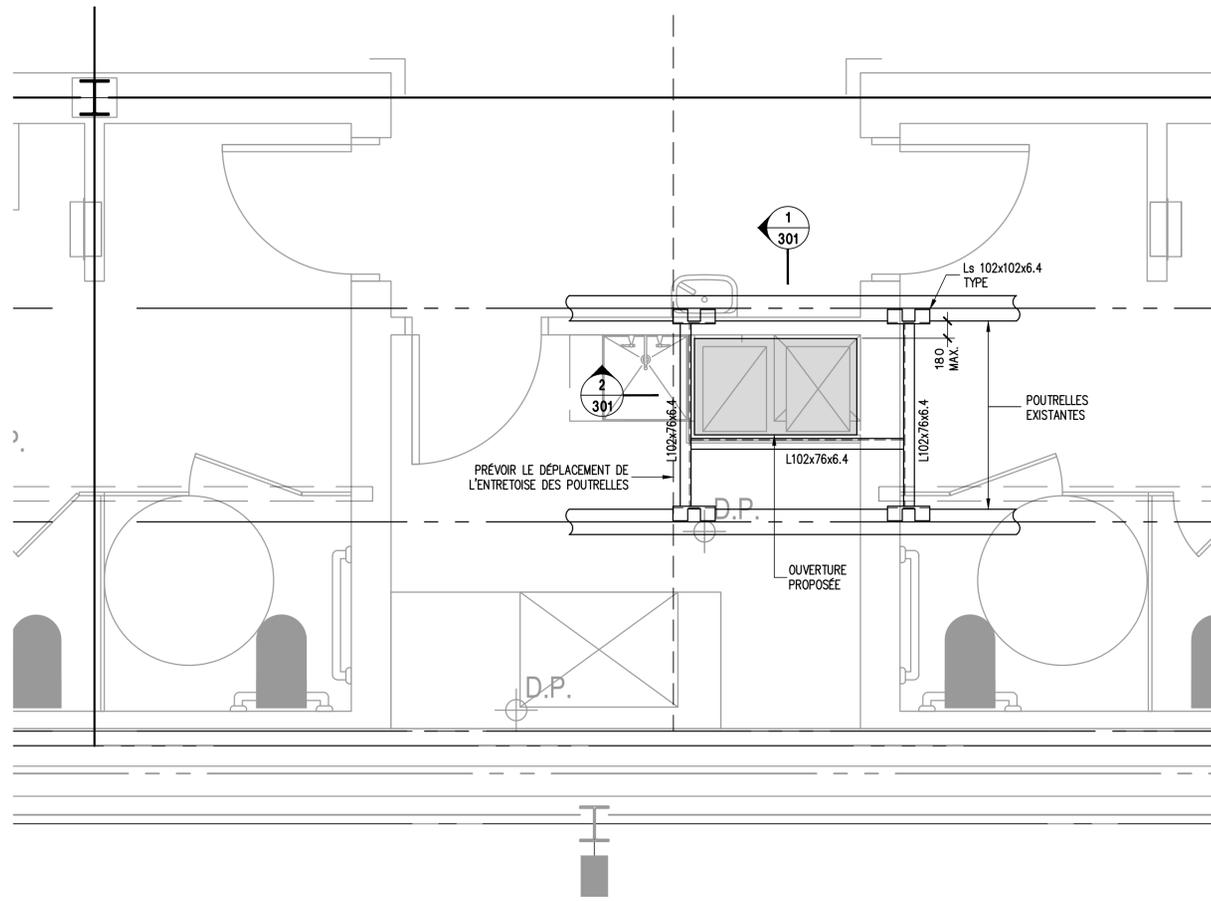
FEUILLE No :



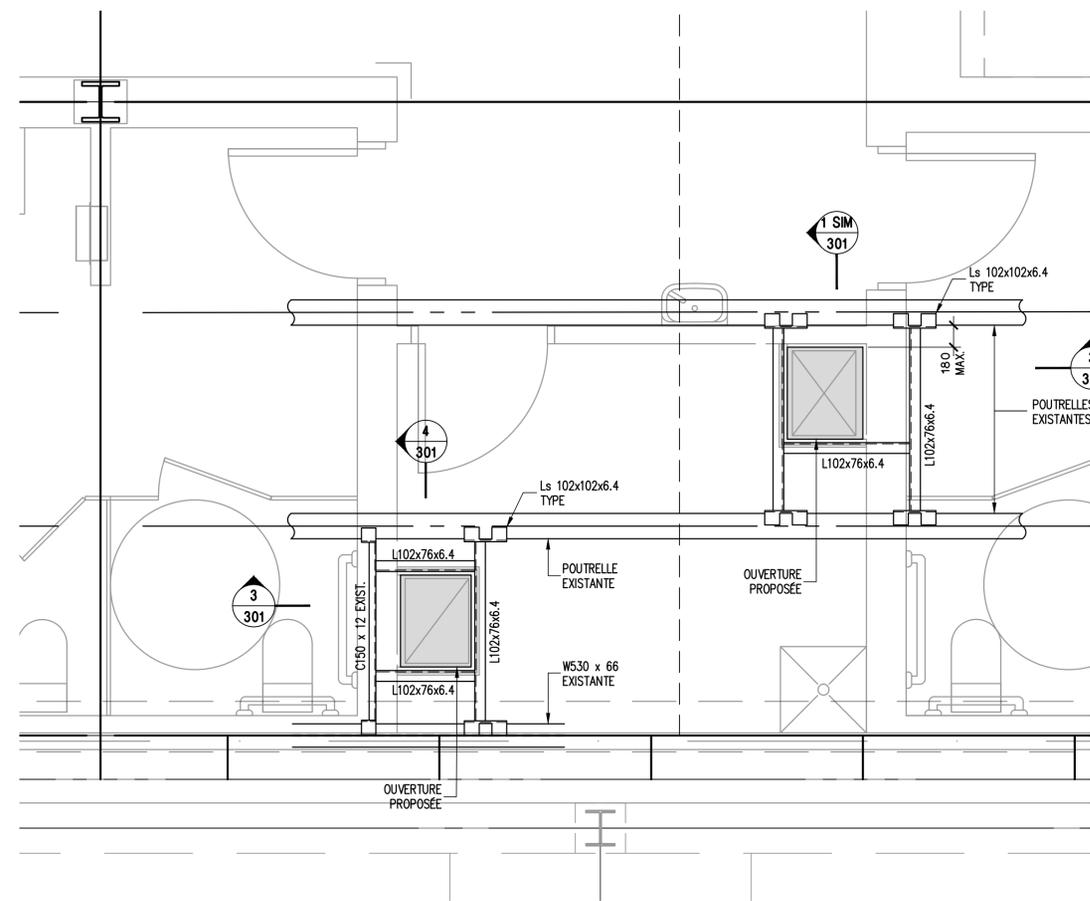
PLAN DU NIVEAU 4
DESSUS ACIER NIVEAU 23 900
CHARGES DE CONCEPTION:
C.M.: 3.9 kPa
C.V.: 4.8 kPa



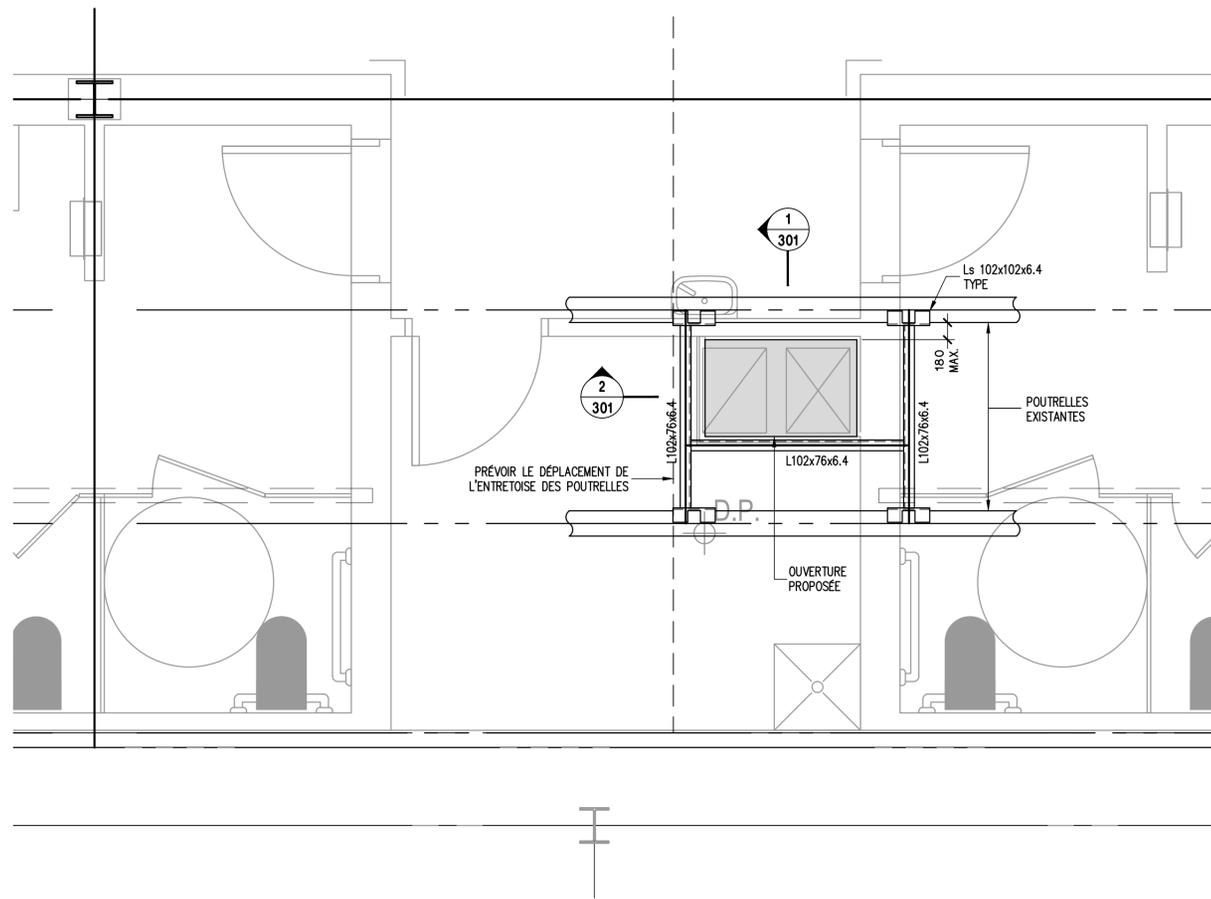
PLAN DU NIVEAU 3
DESSUS ACIER NIVEAU 19 400
CHARGES DE CONCEPTION:
C.M.: 3.9 kPa
C.V.: 4.8 kPa



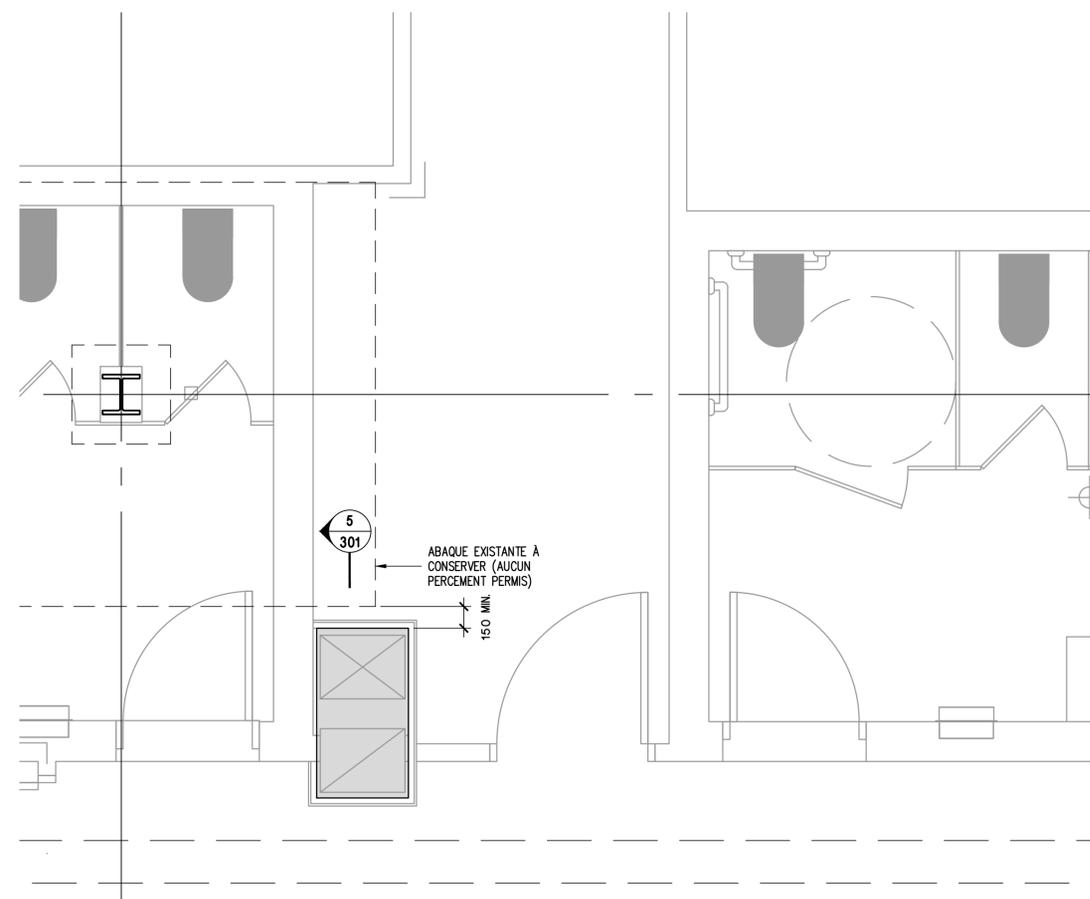
AGRANDI NIVEAU 4 1:25



AGRANDI NIVEAU 2 1:25



AGRANDI NIVEAU 3 1:25



AGRANDI NIVEAU 1 1:25



CE PLAN NE DOIT PAS SERVIR POUR PERMIS, SOUMISSION OU CONSTRUCTION, SAUF POUR INDICATION CI-DESSOUS.

RÉVISION :

No.	DATE	DESCRIPTION	P.P.	PAR

1	2024-11-11	POUR SOUMISSION	P.P.
No.	DATE	DESCRIPTION	PAR

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS SUR LE CHANTIER ET EN SERA ENTièrement RESPONSABLE

PROJET :

AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE D'EXAMEN BLOC D, D-0103
AO-2425-005

TITRE :

PLANS AGRANDIS

DISCIPLINE : STRUCTURE

DESSINÉ : P.P. ÉCHELLE : 1:25

RÉVISÉ : P.P. DOSSIER : 24-3220

VÉRIFIÉ : F.T. No FEUILLE : 4 DE : 5

FEUILLE No :

S201

NOTES GÉNÉRALES

1. Généralités
- 1.1. Les exigences de la dernière édition du code de construction du Québec s'appliquent à ce projet.
- 1.2. Sauf indications contraires, les travaux doivent être exécutés conformément à la dernière édition en vigueur des normes et codes mentionnés.
- 1.3. L'entrepreneur doit s'assurer de respecter en tout temps les charges d'occupation des plancher indiquées aux plans.
- 1.4. L'entrepreneur devra vérifier les dimensions et les élévations en concordance avec les dessins d'architecture, de mécanique et d'électricité avant de commencer tout travail.
- 1.5. Seules les ouvertures principales ont été montrées sur ces plans.
- 1.6. Coordonner les ouvertures avec les plans d'architecture, de mécanique et d'électricité.
- 1.7. L'entrepreneur général et ses sous-traitants doivent considérer que les travaux dépendent des conditions de chantier, ceux-ci sont tenus de compléter les ouvrages selon les règles de l'art de leur métier et à la satisfaction de l'ingénieur.
- 1.8. L'entrepreneur devra prendre connaissance de l'équipement en place et s'assurer de la localisation des différents services (appareils ou dissimulés) de téléphone, d'électricité, de gaz, de plomberie, etc., afin de ne pas les endommager et assumer tous les frais relatifs à ces travaux.
- 1.9. Voir électromécanique concernant l'exigence d'une détection radar avant tout percement des dalles.

- 1.10. Existant et démolition
- 1.1. Les dimensions données sont approximatives. L'entrepreneur devra vérifier les dimensions et les élévations sur place en concordance avec les dessins d'architecture avant de commencer tout travail.
- 1.2. L'entrepreneur général est tenu de communiquer à l'ingénieur toute anomalie, ou divergence avec les plans, du bâtiment existant lors de la démolition.
- 1.3. L'entrepreneur est responsable de tout dommage causé au bâtiment existant.
- 1.4. L'entrepreneur devra rattréger toutes les surfaces endommagées lors des travaux tel que l'existant.

2. Acier de charpente
- 2.1. Le sous-traitant est tenu de consulter les dessins d'architecture et de mécanique avant de remettre sa soumission. Il doit prendre connaissance de toute information qui le concerne et qui n'est pas indiquée aux dessins de charpente. Il doit aviser l'ingénieur de toute anomalie ou divergence entre les dessins.

- 2.2. L'acier de charpente doit être neuf, d'une seule pièce et conforme aux normes CAN/CSA-G40.21 et CAN/CSA-S136, nuance 350W pour les profilés d'acier sauf pour les plaques, profilés en C et les cornières dont la nuance requise est 300W.

- 2.3. L'entrepreneur en charpente métallique a la responsabilité de:
 1. La conception et l'exécution de l'ensemble des assemblages boulonnés et soudés, et ce en conformité avec la dernière édition de la norme CAN/CSA-S16.1, afin de résister aux forces, aux moments et aux efforts de cisaillement indiqués.
 2. L'exécution de l'ensemble des dessins d'atelier.

- 2.4. Dimensions et élévations: Avant de commencer la fabrication, l'entrepreneur devra vérifier les dimensions et élévations au chantier. Il sera responsable de la parfaite correspondance entre la charpente d'acier et le bâtiment existant.

- 2.5. Soumettre à l'ingénieur les dessins d'atelier de la structure d'acier pour vérification. Le tout devra être scellé et signé par un ingénieur membre de l'O.I.Q.

- 2.6. L'entrepreneur ne peut commencer la fabrication et le montage des différents éléments de charpente d'acier qu'après réception des dessins d'atelier dûment revus et annotés par l'ingénieur.
- 2.7. Tout l'acier de charpente doit être bien nettoyé et une couche d'apprêt doit être appliquée à l'usine et les retouches doivent être faites au chantier. La peinture doit être conforme à la norme ICCA/AFPC 1-73a.

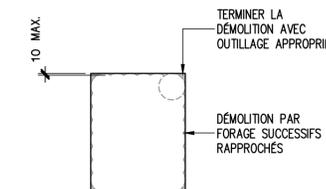
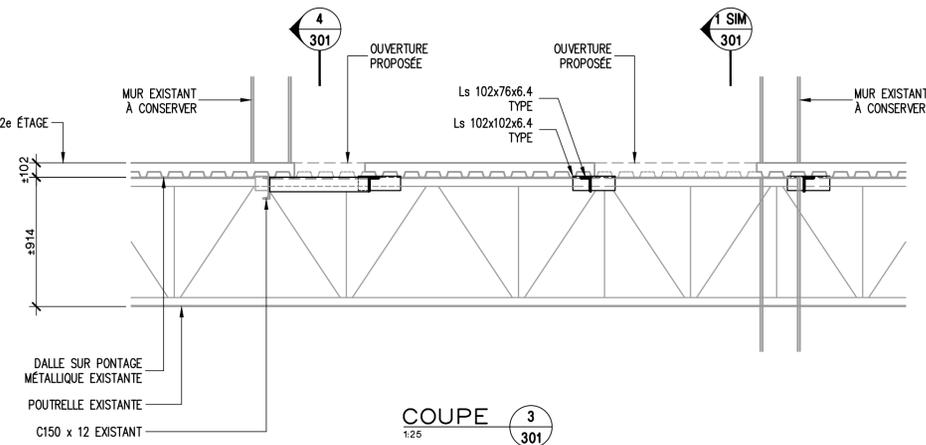
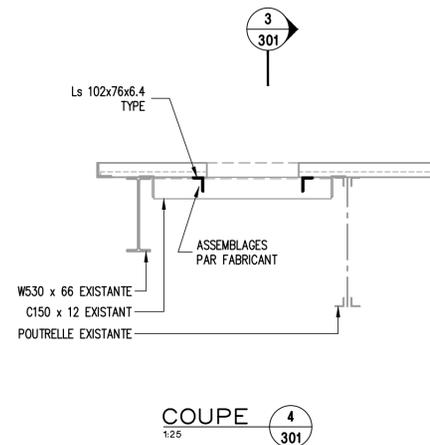
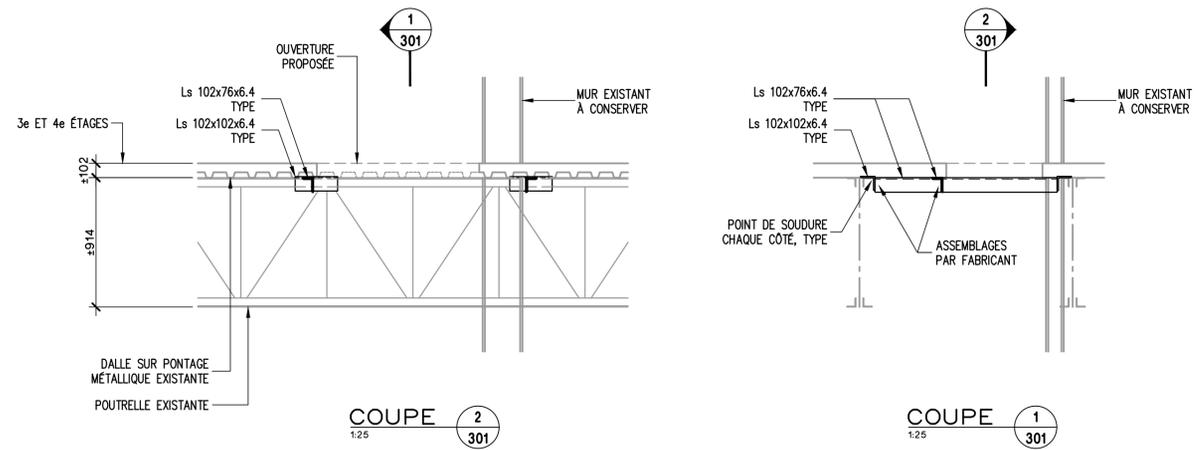
- 2.8. Ne pas peindre les surfaces à être soudées au chantier.

- 2.9. Assemblages:
 1. Tous les assemblages exécutés en atelier seront soudés à moins d'indication contraire sur les dessins.
 2. Tous les assemblages exécutés au chantier seront boulonnés à moins d'indication contraire sur les dessins.
 3. Utiliser des boulons d'un minimum de 20mm (3/4") de diamètre conformes aux normes suivantes, à moins d'indications contraires sur les plans:
 1. boulons d'ancrage: ASTM-A307
 2. boulons écrous et rondelles: ASTM-A325M

- 2.10. Les assemblages des poutres dont les efforts ne sont pas indiqués doivent être conçus pour résister aux sollicitations dues à une charge uniformément répartie correspondant à la capacité maximale de la poutre, et dont les conditions aux appuis sont telles que montrées sur les dessins.

- 2.11. Soudure:
 1. Exécuter les travaux de soudage conformément à la norme CSA W59
 2. Les compagnies de soudage doivent être certifiées aux termes de l'article 2.1 de la norme CSA W47.1 concernant le soudage par fusion des structures en acier, et de la norme CSA-W55.3 concernant le soudage par résistance d'éléments d'ossature.
 3. Utiliser des électrodes E480x conformes à la norme CAN/CSA-W48.

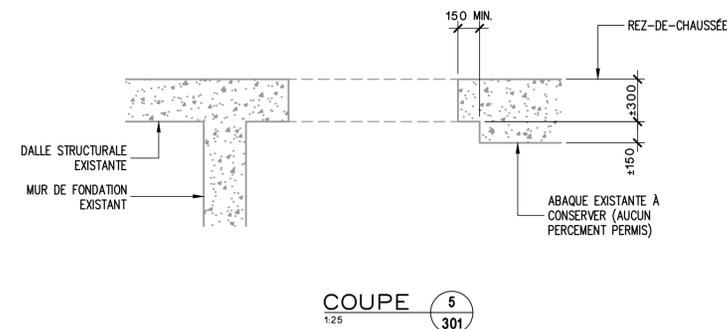
- 2.12. La protection incendie des structures d'acier est la responsabilité de l'architecte. Les détails d'architecture doivent être prévus en fonction des flèches prévisibles des éléments horizontaux de la structure.



DÉTAIL TYPE 1:20

NOUVELLE OUVERTURE

- DIMENSIONS ET LOCALISATION À COORDONNER PAR L'ENTREPRENEUR AVEC ARCHITECTURE, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ
- LE SCIAGE AU-DELÀ DES LIMITES DE L'OUVERTURE EST INTERDIT, ET LE CAS ÉCHÉANT, POURRAIT NéCESSITER LE RENFORT DES DALLES EXISTANTES AU FRAIS DE L'ENTREPRENEUR



ARCHITECTURE :

dk a

DKA ARCHITECTES
2, BOUL. CURÉ-LABELLE, STUDIO 600
SAINTÉ-THÉRÈSE, QC, J7E 2W9
T. 514 861 4410

DKA.CA

STRUCTURE :

MLC

MLC ASSOCIÉS inc.

Siège Social:
297A boulevard Curé-Labelle, Sainte-Rose, Laval 450-687-7077

MÉCANIQUE :

MBI
Experts-conseils

1600 DE MINGAN
LAVAL, QC H7Y 1Y6
TEL. : 454-698-8809
COURRIEL :
mbiexpertsconseils@videotron.ca

SCEAU :



CE PLAN NE DOIT PAS SERVIR POUR PERMIS, SOUMISSION OU CONSTRUCTION, SAUF POUR INDICATION CI-DESSOUS.

RÉVISION :

No.	DATE	DESCRIPTION	P.P.	PAR
1	2024-11-11	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES		

L'ENTREPRENEUR DEVRA VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS SUR LE CHANTIER ET EN SERA ENTièrement RESPONSABLE

PROJET :

AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE D'EXAMEN BLOC D, D-0103
AO-2425-005

TITRE :

COUPES ET DETAILS
NOTES GÉNÉRALES

DISCIPLINE : STRUCTURE

DESSINÉ : P.P. ÉCHELLE : INDIQUÉE

RÉVISÉ : P.P. DOSSIER : 24-3220

VÉRIFIÉ : F.T. No FEUILLE : 5 DE : 5

FEUILLE No :

S301